

## Modèle de concept de protection pour les prestataires de formation continue basé sur le concept général de la FSEA du 4.5.2020 – ECAP Vaud

Lausanne 13.05.2020

### Mesures prises par les prestataires de formation continue pour assurer le respect des règles d'hygiène et de comportement de la Confédération lors des cours en présentiel pour la protection des participants et des formateurs

#### 1. Mesures visant à garantir le respect des exigences de l'OFSP en matière de **distance sociale**:

Spécifications au concept général de la FSEA	Mesures
Dans les salles de cours et de groupes, les salles de pause, les salles de loisirs et les zones de circulation, les sièges seront disposés de manière à ce que les participants puissent maintenir une distance de 2 mètres entre eux et avec les formateurs.	Toutes les salles de cours ainsi que la salle de pause ont été aménagées en respectant la distance minimale de 2 mètres "épaule à épaule". Les locaux d'ECAP occupent un étage entier, la circulation dans les locaux peut facilement être orientée en sens horaire afin de ne pas se croiser dans les couloirs. On a procédé à la signalisation du sens de marche.
Le nombre de participants sera réduit en fonction de l'espace disponible dans les salles cours et de groupe, de manière à ce que la réglementation en matière de distance puisse être respectée.	Avant le 8 juin, nous allons travailler avec des groupes de maximum 4 apprenants (plus formatrice) à 2 m de distance l'un de l'autre. Dès le 8 juin, chaque salle accueillera un nombre d'apprenants proportionnel à ses dimensions, toujours en respectant les consignes de sécurité qui seront en vigueur à ce moment.
La conception du cours (en particulier le choix des méthodes) sera adaptée de manière à ce que les règles de distance puissent être respectées.	Les cours sont conçus sans travail en sous-groupes. Les formatrices doivent éviter tout contact physique avec les apprenants. Les corrections et explications ont lieu à distance de 2 m ou via un projecteur. Si ce n'est pas possible, des masques de protection sont employés.

<p>Les pauses seront échelonnées en fonction des besoins, afin que les règles de distance puissent également être respectées dans les salles de pause et de loisirs ainsi que dans les installations de WC.</p>	<p>Les pauses et le début des cours ayant lieu le même jour seront décalés.</p> <p>La salle de pause peut accueillir un maximum de 6 à la fois. Il est également possible de passer la pause dans des salles de cours non utilisées en gardant les distances de sécurité.</p> <p>Les apprenants peuvent également passer la pause à l'extérieur.</p> <p>La machine à café, les verres et la vaisselle ne seront pas disponibles jusqu'à date à définir.</p> <p>L'utilisation des WC sera règlementée : une personne à la fois pourra les utiliser et celle-ci sera responsable de la désinfection après l'usage.</p>
<p>Aux guichets, à l'accueil des clients, des marquages au sol sont appliqués pour garantir le respect d'une distance d'au moins 2 mètres entre les clients. Des panneaux de plexiglas ou d'autres cloisons sont installés aux guichets des clients lorsque cela est possible</p>	<p>Des marquages au sol sont appliqués pour faciliter l'orientation et garantir les normes de sécurité. Notamment à la réception, dans la salle de pause, dans les WC et dans l'escalier.</p> <p>La disposition de l'accueil a été modifiée afin de garantir les distances entre réceptionniste et clients. Pour le mois de mai et juin, les locaux resteront inaccessibles au public non-inscrit aux cours, les inscriptions ainsi que les tests de niveau se feront par le web.</p> <p>Nous déconseillerons l'utilisation de l'ascenseur à tous les apprenants.</p>
<p>Dans les établissements de restauration, les règles de distance doivent également être respectées. Nous renvoyons au concept de protection de l'espace de restauration, que Gastro-Suisse publiera (<a href="https://www.gastrosuisse.ch/fr/portail-de-la-branche/droit-lois/notices/">https://www.gastrosuisse.ch/fr/portail-de-la-branche/droit-lois/notices/</a>).</p>	<p>Dans la salle de pause il sera interdit de consommer des repas.</p>
<p>Les règles de distance sont également respectées lors des excursions en plein air.</p>	<p>Aucune activité de ce type n'est prévue.</p>
<p>Les activités présentant des risques de transmission plus élevés sont évitées dans la mesure du possible, par exemple les activités comportant des contacts interpersonnels étroits ou un grand nombre de personnes, comme les célébrations de remise de diplômes, etc..</p>	<p>Aucune activité de ce type n'est prévue.</p>

**Réglementation spéciale** pour les cours de formation continue où le contact physique est inévitable :

Le port de masques pour les participants et les formateurs est obligatoire.	Aucune activité avec contact physique n'est prévue. Les apprenants peuvent porter le masque s'ils le désirent.
---	--

**Autre mesure possible visant à maintenir la distance sociale:**

Dès le 8 juin, dans les cours avec plus de 10 apprenants nous allons diviser les groupes en deux salles.

*2. Mesures visant à garantir le respect des prescriptions **d'hygiène** de l'OFSP.*

Spécifications au concept général de la FSEA	Mesures
Des désinfectants ou des installations pour le lavage des mains sont prévus à l'entrée, dans les salles de loisirs et les salles de pause, ainsi que dans les salles de cours.	<p>Un désinfectant pour les mains est disponible dans toutes les salles de cours. Un distributeur supplémentaire de désinfectant est également installé à l'entrée d'ECAP, dans les toilettes et dans la salle de pause.</p> <p>Tous les apprenants seront informés sur les normes de sécurité dont le lavage et la désinfection des mains. Une fiche d'information sera préparée et distribuée à chaque apprenant.</p> <p>Dès l'inscription, la fiche d'information « mesure d'hygiène ECAP » est distribuée.</p> <p>Des distributeurs de savon et de serviettes jetables sont disponibles dans les toilettes à la cuisine et dans les salles de cours. Elles sont régulièrement contrôlés et remplis.</p>
Tous les locaux sont régulièrement et largement ventilés. Dans les pièces où il n'est pas possible d'ouvrir les fenêtres, la ventilation est adaptée en conséquence.	Les locaux sont ventilés plusieurs fois par jour pendant au moins 10 minutes, avant le cours, pendant la pause, après le cours. Toutes les salles de cours ont des fenêtres

<p>Les tables, les chaises, les ustensiles de cours réutilisables (par exemple les feutres pour tableaux blancs), les poignées de porte, les boutons d'ascenseur, les rampes d'escalier, les machines à café et autres objets qui sont souvent touchés par plusieurs personnes sont nettoyés régulièrement et désinfectés lorsque cela est possible.</p>	<p>Le calendrier du personnel de nettoyage est le suivant:</p> <p>Nettoyage et désinfection minutieux des salles de cours et salle de pause tous les jours à midi et le soir, y compris les surfaces et les objets tels que les dessus de table, les chaises, les poignées de porte, etc.</p> <p>Nettoyage des toilettes 3x par jour : le matin, à midi, le soir tôt.</p> <p>Photocopieuse et ordinateurs après chaque cours.</p> <p>D'autres mesures de nettoyage sont effectuées par les responsables des cours et éventuellement par les apprenants eux-mêmes.</p> <p>Les objets non nécessaires sont retirés des salles. Les ustensiles de cours (par exemple la perforatrice, l'agrafeuse, etc.) ne seront plus mis à disposition des apprenants. Les formateurs recevront un stock de marqueurs personnel.</p>
<p>Des serviettes jetables, des gobelets jetables, etc. sont utilisés.</p>	<p>Nous mettrons à disposition des apprenants des serviettes jetables et on leur demandera d'apporter leur propre bouteille pour l'eau. Café, tasses et verres ne seront pas disponibles.</p> <p>Les poubelles sont vidées régulièrement et on n'utilisera pas de corbeilles non fermées.</p>
<p>Les magazines, journaux, etc.. sont retirés des zones communes.</p>	<p>Toute documentation ainsi que nos flyers et brochures ne seront pas accessibles.</p>
<p>Des masques de protection pour les participants doivent être prêts pour les situations particulières. Toutefois, l'institution n'a pas l'obligation de les mettre à disposition.</p>	<p>Dans les situations où un contact étroit n'est pas évitable, des masques de protection sont disponibles pour les participants et les instructeurs du cours.</p> <p>Les participants peuvent apporter leurs propres masques de protection s'ils se sentent plus à l'aise en le portant.</p>
<p>Les vestiaires et les garde-robes peuvent être utilisés sous réserve des règles d'hygiène et de distance.</p>	<p>Nous n'avons pas de vestiaires et nous avons enlevé les cintres du garde-robe.</p>

Les prestataires veillent à ce que les mesures d'observation des règles de distance et d'hygiène soient également respectées si le cours n'a pas lieu dans leurs propres locaux (par exemple, dans les hôtels de séminaires, les entreprises, etc.)	Pour les cours de Lausanne et Vevey nous avons mis en place les mesures nécessaires à protéger nos apprenants et nos employés.
---	--

### 3. Mesures visant à protéger **les personnes particulièrement vulnérables** et à **exclure les personnes malades** ou qui se sentent mal.

Spécifications au concept général de la FSEA	Mesures
<p>L'attention des participants est attirée sur le fait que</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les personnes qui présentent des symptômes individuels de COVID-19 (voir annexe 1) ou qui ont été en contact avec des personnes infectées sont exclues de la participation aux cours.</li> <li>• Les participants qui ont manifestement été affectés par le coronavirus ne sont pas autorisés à participer à une formation complémentaire avant deux semaines après que la maladie ait été vaincue.</li> <li>• Il est recommandé aux personnes qui souffrent d'une maladie pertinente selon l'ordonnance COVID (voir annexe 2) de s'abstenir de participer à une formation en présentiel jusqu'à nouvel ordre.</li> </ul>	<p>Les apprenants et les employés qui présentent des symptômes individuels de COVID-19 ou qui ont été en contact avec des personnes infectées sont exclues de la participation aux cours et pourront retourner à ECAP seulement deux semaines après que la maladie ait été vaincue. Dans la convocation, nous demanderons aux apprenants de nous informer si ils ont des soucis de santé.</p> <p>Les apprenants et les employés faisant partie des personnes à risque ne seront pas convoquées et employés par ECAP. Chacun sera responsable de nous transmettre un certificat médical.</p>
<p>En cas de cas fréquents de maladie dans un établissement de formation continue, une auto-quarantaine doit être mise en place. Pour cette situation, un concept devrait être élaboré sur la base des directives fournies par les médecins cantonaux sur la manière dont des groupes définis au sein de l'institution peuvent être séparés les uns des autres afin d'éviter que la situation ne se reproduise.</p>	<p>Au cas où des cas fréquents de maladie se produiront dans notre établissement, nous allons fermer l'école et nous mettre en auto-quarantaine pendant la période nécessaire.</p>
<p>Tous les employés appartenant à des groupes à risque peuvent être dispensés des tâches impliquant un contact avec les participants s'ils présentent un certificat médical (base : Covid-19 Ordonnance 2).</p>	<p>Les employés faisant partie du groupe à risque seront dispensés de se rendre dans les lieux de travail.</p>

Les formateurs dont il a été prouvé qu'ils sont affectés par le coronavirus ne peuvent reprendre le contact physique avec les participants et les employés que 10 jours après que la maladie a été vaincue.	Les formateurs guéris du COVID-19 devront respecter un délai de 14 jours avant de reprendre le travail
---	--

#### 4. Mesures d'information et de gestion

Spécifications au concept général de la FSEA	Mesures
Le matériel d'information fédéral sur les règles de distance et d'hygiène sera affiché à un endroit bien visible à l'entrée et dans les salles de loisirs et de pause.	Des affiches d'information multilingues concernant les règles de distance et d'hygiène sont affichées dans le bâtiment. Dans les toilettes, des instructions sur la manière de se laver correctement les mains sont fournies par l'OMS au-dessus du lavabo.
Au début du cours, les formateurs indiqueront les règles de distance et d'hygiène applicables et le choix approprié des méthodes.	Les participants reçoivent une fiche d'information sur les mesures d'hygiène avec la convocation au cours. Au début du cours, les formateurs prendront le temps pour sensibiliser les apprenants aux mesures de protection et pour répondre à leurs questions concernant les mesures d'hygiène.
Les employés sont régulièrement informés des mesures prises dans le cadre du concept de protection.	Si les règles de sécurité progressent ou varient nous informerons rapidement les employés.
Les employés particulièrement exposés sont informés de leurs droits et des mesures de protection au sein de l'entreprise.	Les employés sont informés de leurs droits. Ils ont participé à la rédaction de ces mesures de protection et ils les maîtrisent. Chacun reçoit la version définitive de ce concept de protection. Afin de se protéger, les employés à risque, ont la possibilité d'être dispensés des cours grâce à un certificat médical.
La direction veille à ce que la mise en œuvre des mesures définies dans le concept de protection soit régulièrement contrôlée.	Dans les locaux ECAP, la direction sera responsable de la mise en place du concept de sécurité.

## **Annexe 1 : Symptômes COVID selon l'OFSP (statut 24.4.20)**

Ces situations sont fréquentes :

- toux (généralement sèche)
- maux de gorge
- insuffisance respiratoire
- fièvre, sensation de fièvre
- douleurs musculaires
- perte soudaine de l'odorat et/ou du goût

Rare :

- maux de tête
- symptômes gastro-intestinaux
- conjonctivite
- rhume

Les symptômes de la maladie varient en gravité, ils peuvent aussi être légers. Des complications comme la pneumonie sont également possibles.

## **Annexe 2 : maladies pertinentes selon l'ordonnance COVID-2 Art. 10**

- L'hypertension artérielle
- Maladies respiratoires chroniques
- Diabète
- les maladies et les thérapies qui affaiblissent le système immunitaire
- Maladies cardiovasculaires
- Cancer